



Droit de passage

Par jennifer21

Bonjour,

Je viens d'acheter un terrain. Pour y accéder j'emprunte une route communale + un chemin privé dont je suis propriétaire d'un dixième comme tous les autres voisins.

Je suis entraîné de faire construire ma maison, permis accordé par la mairie + accord de la voirie pour que les camions de - de 19 tonnes passent.

Mon voisin de dessus bloque mes camions en me disant que je devais lui demander les autorisations nécessaires à la circulation des poids lourds.

Je me suis rapprochée du service urbanisme et voirie de ma commune ainsi que de la police municipale pour leur demander si je devais demander l'autorisation de passage à mes voisins. Ils m'ont répondu que NON car j'étais propriétaire d'une partie de ce chemin privé

Dois-je ou pas demander l'autorisation à mes voisins pour le passage devant chez eux sur ce fameux chemin privé dont nous sommes tous propriétaires ??

Mon voisin veut me mettre devant le tribunal pour ça et veut me faire bloquer par conséquent mon chantier

s'il vous plaît j'ai besoin de votre aide juridique

cordialement